Famille BLOCKMANS Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(14)		67.20
Garderie	Juin-25	(0)		0.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	67.2

Règlement à effectuer **67.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille BOSSY/VEQUE Facture au 30/06/2025

Au 01/07/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(12)		57.60
Garderie	Juin-25	(2)		2.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	59.6

Règlement à effectuer **59.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CASEMAJOR Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(24)		115.20
Garderie	Juin-25	(23)		23.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	138.2

Règlement à effectuer **138.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CAUCHI/HAURIE Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(13)		62.40
Garderie	Juin-25	(20)		20.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	82.4

Règlement à effectuer **82.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHAILLY/BARENQUI Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(1)	4.80
Garderie	Juin-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	6.8
Règlement à effectuer			**6.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille CHEVERRY Facture au 30/06/2025

Au 01/07/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(9)	9.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	71.4
Règlement à effectuer			**71.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COLLIN Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(4)	19.20
Garderie	Juin-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	19.2
Règlement à effectuer			**19.2**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille COYCAUT Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	62.4
Règlement à effectuer			**62.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DESCHAMPS Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(26)	124.80
Garderie	Juin-25	(30)	30.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	154.8

Règlement à effectuer **154.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DIEGO-LLANOS Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(0)	0.00
Garderie	Juin-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	3

Règlement à effectuer **3**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/1 Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(0)	0.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	62.4

Règlement à effectuer **62.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille DUCASSE/2 Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(3)	3.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	65.4

Règlement à effectuer **65.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille ETIENNE Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(10)	48.00
Garderie	Juin-25	(9)	9.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	57

Règlement à effectuer **57**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille FATRAS CHARLOT Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			128.80
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(26)	124.80
Garderie	Juin-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	126.8

Règlement à effectuer **255.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HERRAIZ Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	74.4

Règlement à effectuer **74.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HIDALGO-MIGUEZ Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(12)	12.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	74.4

Règlement à effectuer **74.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille HOUETTE Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(12)		57.60
Garderie	Juin-25	(11)		11.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	68.6

Règlement à effectuer **68.6**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAMBERT/REY Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(6)		28.80
Garderie	Juin-25	(20)		20.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	48.8

Règlement à effectuer **48.8**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LAPEYRE Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(13)		62.40
Garderie	Juin-25	(19)		19.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	81.4

Règlement à effectuer **81.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LART VARGAS Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(13)		62.40
Garderie	Juin-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	63.4

Règlement à effectuer **63.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille LEROY/CONSTANTIN Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(4)	4.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	66.4

Règlement à effectuer **66.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille PEDEDAUT Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(9)	9.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	71.4

Règlement à effectuer **71.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille QUANTIN Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(13)	62.40
Garderie	Juin-25	(20)	20.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	82.4

Règlement à effectuer **82.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SANDINI Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents			0.00
Avance versée			0.00
Participation	Juin-25		0.00
Cantine	Juin-25	(5)	24.00
Garderie	Juin-25	(2)	2.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)	0.00
		S/Total	26

Règlement à effectuer **26**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.

Famille SEGALAS Facture au 30/06/2025

Au 02/12/2025

Solde des mois précédents				0.00
Avance versée				0.00
Participation	Juin-25			0.00
Cantine	Juin-25	(13)		62.40
Garderie	Juin-25	(1)		1.00
Cantine sans repas	Juin-25	(0)		0.00
			S/Total	63.4

Règlement à effectuer **63.4**

Délai de paiement : 30 jours maximum après réception de la facture. Pas d'escompte en cas de paiement anticipé. Tout incident de paiement est passible d'intérêt de retard. Le montant des pénalités résulte de l'application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt légal en vigueur au moment de l'incident. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement : 40€.